

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2024

<b>DELIBERATION N°CD2024-10/3/4 DOSSIER N°6541</b>	<b>ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2022 - 2025) CONCLU AVEC QUATRE SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - AIDE DANS LE CADRE DU COMPLÉMENT QUALITÉ</b>
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2022 - 2025) CONCLU AVEC QUATRE SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - AIDE DANS LE CADRE du complément qualité**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2024-10/3/4 de Madame la Présidente du Conseil départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

## DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer un avenant aux quatre CPOM conclus avec ADEC, ALIAD UNA, AGARDOM, et LABEL VIE visant à procéder à un recalibrage du plan d'actions, la mise en place de nouvelles initiatives (ALIAD UNA) avec le cas échéant l'accord de moyens additionnels. Les projets d'avenants sont joints à la présente délibération.

Les enveloppes budgétaires octroyées au titre de 2024 sont ainsi majorées : ADEC : **+21 030 €** soit un montant porté à **119 913 €**, AGARDOM : **67 510 €** soit un montant porté à **635 181 €**, LABEL VIE : **8 466 €** soit un montant total porté à **166 110 €**.

Pour les structures suivantes :

- ADEC :

Ne prend pas part au vote :

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Elue membre ADEC

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- AGARDOM :

Ne prend pas part au vote :

Mme Laurence CHEVREUX, Elue Membre AGARDOM

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- ALIAD UNA :

Ne prend pas part au vote :

M. Guy MARSALEIX, Elu Membre ALIA UNA

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- LABEL VIE

**Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

La dépense est imputée au Chap 016, article 6511412, ref fonct : 431.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**